

République Française  
**COMMUNE DE HASKIRCHEN**  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

EXTRAITS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 mars 2025

Conseillers élus : 15      Conseillers en fonction : 15      Conseillers présents : 12

Convocation et affichage : 19/03/2025

Réception contrôle de légalité le : 07/04/2025

Publication le : 07/04/2025

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1<sup>er</sup> Adjoint, Bertrand NEHLIG 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, Benoît LIEB, Nadia DUDT, Svenja BENDER, Florence PETIT, Guillaume BACHER, Anthony LANG et Betty MULLER.

Absents excusés :

Jean-Louis SCHWENDIMANN

Nathalie WALTER donne pouvoir à Mireille FRANTZ

Michel WEIDMANN donne pouvoir à Lionel SEENE

La secrétaire de séance est : Svenja BENDER

**01- 2025/7-7.1 Comptes administratifs 2024 - affectation et reports de résultats**

Le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2024 de la commune, du port de plaisance et du périscolaire.

**Compte de la commune :**

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Résultats reportés		798 651,00	64 538,71	
opérations exercices	675 088,18	887 620,51	121 678,26	156 042,99
Totaux	675 088,18	1 686 271,51	186 216,97	156 042,99
Résultats de clôture		1 011 183,33	30 173,98	
Restes à réaliser			85 800,00	14 912,00

Affectation de résultat : Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves au compte 1068 pour 101 061,98 euros et en report de fonctionnement- recettes (002) de 910 121,35 euros.

**Compte du port de plaisance :**

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	Recettes	dépenses	Recettes
Resultats reportés		1 416,02		
opérations exercices	18 107,38	15 405,02		
Résultats de clôture	1 286,34			

Report du résultat de fonctionnement – déficit de 1 286,34 euros

**Compte du périscolaire :**

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	Recettes	dépenses	recettes
Resultats reportés		3 898,15		
opérations exercices	37 629,85	48 527,80		
Résultats de clôture		14 796,10		

Report du résultat de fonctionnement -excédent de 14 796,10 euros.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul KIRCHER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après que le Maire se soit retiré de la salle, approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune, du port et du périscolaire de l'exercice 2024.

Les affectations et reports sont adoptés à l'unanimité.

**02-2025/7-7.1 Comptes de gestion**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur de la commune, constate la concordance avec les chiffres des comptes administratifs de la commune, déclare qu'il n'a pas d'observations à formuler et donne, en conséquence, décharge au trésorier de Sarre-Union.

**03-2025/7-7.2 Votes des taux de contributions directes communales pour 2025**

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

TFPB : 25,95 %  
TFPNB : 47,59 %  
THRS : 18,75 %  
CFE : 16,18 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TFB : 25,95 %  
TFPNB : 47,59 %  
THRS : 18,75 %  
CFE : 16,18 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité

#### **04-2025/7-7.6 Participation aux frais du périscolaire**

En accord avec les Maires du RPI, le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante concernant la répartition des charges pour le budget du périscolaire de 2025 :

COMMUNES	HABITANTS	Montant
Altwiller	384	2 513
Bissert	154	1 008
Harskirchen	908	5 942
Hinsingen	82	537
	1528	10 000

Comme les années précédentes, la participation communale de 3 euros par enfant et par repas reste inchangée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette répartition et valide l'inscription de cette dépense au budget 2025.

#### **05-2025/8-8.4 Travaux forêt**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Jean-Paul Kircher présente le programme d'actions proposé par l'ONF pour les travaux en forêt pour 2025.

Le montant estimé des travaux d'exploitation est de 24 820 euros H.T. pour l'abattage, le façonnage, et débardage. Se rajoutent les travaux sylvicoles pour un montant approximatif de 15 000 euros H.T. concernant le nettoyage de régénération et dégagement de plantation.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les travaux proposés.

#### **06-2025/7-7.6 Port de plaisance règlement et fonctionnement 2025**

Vu la soumission du règlement à la Communauté des communes de l'Alsace Bossue pour avis et réception d'un avis favorable

Vu la transmission du règlement aux conseillers,

Le règlement du port intérieur du port et de l'aire de service de camping-cars de Harskirchen est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle que le prix des nuitées pour les bateaux de plaisance et des camping-cars a été fixé à 10 euros. Ce tarif englobe l'accès aux sanitaires, douche, collecte de tri et traitement des déchets. La taxe de séjour est en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix de la nuitée pour les bateaux et camping cars à 13 euros à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Les montants des charges restent maintenus, soit :

Electricité : 3 euros / 8h

Eau : 1 euro/ 15 mn

Laverie : 2 euros

### **07-2025/1-1.1 Panneaux photovoltaïques – contrat de maîtrise d’œuvre**

En référence à la délibération N°50 du 3 décembre 2024, dans laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, et après avoir soumis aux conseillers le contrat de maîtrise d’œuvre relatif à ce projet. Le Conseil Municipal valide l’offre de la société CHM de Dossenheim sur Zinsel pour un montant de 14 960 euros H.T, soit 17 952 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l’unanimité l’offre de la Société CHM et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d’œuvre, ainsi que les pièces afférentes à ce marché.

### **08-2025/7-7.10 Vente de poissons à l’AAPPMA**

Suite au transfert de poissons à l’étang de la zone de loisirs de Harskirchen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix à 1673 euros. Ce montant sera facturé à l’AAPPMA de Harskirchen.

### **09-2025/7-7.1. Budgets primitifs de l’exercice 2025**

Le Conseil municipal vote le budget de la commune à l’unanimité :

- le budget de la commune, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes à 1 114 073,98, et pour la section d’investissement, en dépenses et recettes à la somme de 1 633 593,35 €  
soit un montant total en dépenses et recettes de 2 747 667,33 €

Les budgets du port de plaisance et du périscolaire sont votés à l’unanimité

- le budget du port de plaisance, à l’unanimité, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes de : 27 986,34 euros,
- le budget du périscolaire, à l’unanimité, arrêté pour la section de fonctionnement : en dépenses et recettes de : 55 450,00 euros.

### **10-2025/ Subventions 2025 – façade et voyages scolaires**

#### **10a -2025/7-7.5 Subvention façade**

En référence à la délibération N°52 du 20 août 2020 concernant les modalités de versement des subventions pour la rénovation de l’habitat, le Conseil Municipal, décide d’accorder une subvention :

- pour la mise en peinture de l’immeuble situé 4 rue des tulipes et appartenant à Monsieur SCHOSGER Jean pour un montant de 275 euros (55 m<sup>2</sup> à 5 euros avec plafonnement à 500 euros). Cette dépense sera imputée du compte 65748 et déduite de la ligne « subventions habitat ».

#### **10b-2025/7-7.5 Subvention lycée**

En référence à la délibération du 18 janvier 2024 fixant la participation financière aux frais pour les voyages scolaires des enfants de Harskirchen à 35 euros par an/par enfant.

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 35 euros à Bauer Alexis, Glock Maxence, Koch Antoine et Stocky Charlotte, lycéens à Sarre-Union, pour un voyage à Briançon en juin 2024, la dépense est autorisée au compte 65748.

## **11-2025/9-9.4 Motion SIS 67**

**Objet :** SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

## **12-2025/2-2.3 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données**

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- 2025-JAN-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 288 Section AC – 70 rue de Fénétrange,
- 2025-FEV-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 363/5 Section AB – 15 b rue des roses,

- 2025-FEV-002 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 304/94 Section AB – 11 rue des tulipes,
- 2025-MARS-001 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 365/53 Section AB – rue des roses

**13-2025/7-7.4 RPI pause méridienne année scolaire 2025/2026**

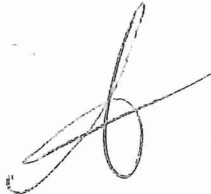
Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Grand Est ne prendra plus en charge les trajets méridiens du RPI à compter de la rentrée 2025. Aussi, en accord avec les Maires du RPI, la décision a été prise de maintenir le transport qui sera entièrement à la charge des communes. Un titre sera émis à l'ordre de la Commune de Harskirchen pour répartition entre le RPI. Un montant approximatif a été fixé à 6 724 euros qui sera intégré au budget 2026.

L'accord a été donné à la Région Grand Est pour l'intégration de la prestation dans les marchés publics régionaux des trajets méridiens.

Le Conseil Municipal, valide cette décision à l'unanimité.

Harskirchen, le 03/04/2025

La secrétaire de séance,



Le Maire,

